

# Lettre ouverte au préfet de Seine Saint-Denis et au ministre de l'Immigration

---

**Pour RESF : Jean Michel DELARBRE (93) et Malika CHEMMAH (Saint-Denis)**

Monsieur le Ministre, Monsieur le préfet,

Le tribunal administratif de Cergy Pontoise a rendu aujourd'hui une décision qui ne peut que vous satisfaire : elle considère comme légale une décision de reconduite à la frontière qui vise à arracher un fils à son père, à briser net la cellule familiale où cet enfant avait retrouvé un environnement familial favorable, à interrompre la scolarité d'un gamin de 5 ans et demi qui s'apprêtait à rentrer au CP avec tous ses copains de l'école maternelle et s'en faisait une joie...

Une telle issue provoque l'indignation et l'écoeurement de tous ceux qui se sont mobilisés pour Chama et son papa, bien au-delà de notre réseau, parmi les parents d'élèves et enseignants, la population de Saint-Denis, de nombreuses personnalités et des élus, dont M. Jack Lang, député et ancien ministre.

Le cas de M. ABEL GABRIEL est exemplaire : il vit en France depuis 2002 et sa situation était connue de vos services. Il fait partie d'ailleurs de ces parents qui auraient pu être régularisés dès 2006 puisqu'il avait fait à cette date une demande de régularisation au titre de la circulaire Sarkozy. On aurait pu attendre que l'interpellation, puis la garde à vue de ce papa resté seul en charge de son enfant aient donné l'occasion à la Direction des Etrangers de se renseigner, de compléter le dossier et de prendre la mesure d'une situation humaine.

Au lieu de cela, c'est la logique du chiffre et le stakhanovisme de l'expulsion qui ont prévalu. Et cet épisode désastreux n'est hélas qu'un cas parmi beaucoup d'autres. Si cette procédure est légale, c'est donc bien la procédure qui est aveugle et inhumaine ; c'est donc bien la loi qui est profondément injuste et doit choquer les consciences. Une législation aux relents de plus en plus xénophobes, qui conduit la France à ignorer l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit de vivre en famille, à piétiner de fait les engagements qu'elle a pris en signant les conventions internationales.

C'est le cinquième cas en l'espace d'une semaine en Seine Saint-Denis qui nous voit confrontés au placement en rétention et à la menace d'une reconduite à la frontière frappant un père de famille ou un étranger ayant des charges de famille. Ailleurs en France il en va de même et nombre de familles sont ainsi brisées, nombre d'enfants subissent un traumatisme irréversible en voyant leur père menotté, enfermé et jugé comme un malfaiteur. Quand ils ne se retrouvent pas eux aussi dans ces prisons pour étrangers où l'on aménage maintenant des espaces pour les familles.

L'indignation et la mobilisation citoyenne ont jusqu'ici empêché beaucoup de ces horreurs. Il doit en être de même pour Joao ABEL GABRIEL et son fils Chama Dieumerci. A deux mois des commémorations de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, vous vous grandiriez en faisant machine arrière, en libérant ce papa et en lui donnant le droit de mener une vie normale parmi nous avec son fils, en inversant enfin la sinistre machine à fabriquer des malheurs individuels et collectifs.